

PARTICIPER A L'EXPERIMENTATION EUROPEENNE DU SMART READINESS INDICATOR



APPEL A TEST

France



Date limite d'inscription : 2 septembre 2019

Qu'est-ce que le Smart Readiness Indicator ?

D'application volontaire par les Etats membres, le Smart Readiness Indicator est un indicateur issu de la directive européenne sur l'efficacité énergétique des Bâtiments (Energy Performance of Buildings Directive dite EPBD) révisée en 2018. Il doit permettre de diagnostiquer la dimension "smart" du bâtiment selon 3 axes : la capacité d'adaptation aux besoins des occupants, la capacité à faciliter la maintenance et à consommer peu d'énergie ainsi que les possibilités de dialogue avec le grid.

Une méthode d'évaluation est en cours de finalisation par le consortium financé par la Commission Européenne et sera proposée pour un bêta-test en septembre 2019. Pour plus d'information sur le SRI : www.smartreadinessindicator.eu

Measure the technological readiness of your building



1



Readiness to
adapt in response
to the needs of the
occupant

2



Readiness to
facilitate main-
tenance and
efficient operation

3



Readiness to
adapt in response
to the situation of
the energy grid

En partenariat avec



Anne-Sophie
Perrissin-Fabert

Directrice
Alliance HQE-GBC

“

Réduire nos émissions de gaz à effet dans les 10 ans qui viennent est un impératif. Dans ce challenge, les solutions actives, le grid..., en toute complémentarité avec les solutions passives d'efficacité énergétique, nous offrent de nouveaux leviers d'action pour le parc existant et les bâtiments neufs. Le Smart Readiness Indicator a pour objectif de faciliter l'appréhension de ces qualités d'un bâtiment.

Cette phase de bêta-test à l'échelle européenne est une réelle opportunité pour vous familiariser avec cette approche et pour identifier de nouvelles opportunités de marché pour vos entreprises. C'est aussi l'occasion de faire remonter des bonnes pratiques françaises, d'anticiper d'éventuelles difficultés et de co-construire les outils européens car le SRI sera aussi ce que nous y apporterons.

”

Modalité de participation

Projets concernés

- Opération de logement individuel ou collectif, bureau, enseignement, hôtel ou commerce
- Neuf ou Rénovation en phase conception ou réalisation
- Bâtiment existant faisant l'objet d'audits ou de diagnostics énergétiques

Les participants peuvent choisir de tester l'intégralité de la méthode, ou seulement un des trois axes. Les retours d'informations obtenus dans le cadre de ce bêta-test contribueront à améliorer le SRI avant la mise au point de sa version finale.

Calendrier

11 Juillet 2019 :	Lancement appel à test
02 Septembre 2019 :	Fin des inscriptions
06 Septembre 2019 :	Webconférence de kick off pour lancer la phase d'expérimentation (14h /15h)
19 Octobre 2019 :	Remise des dossiers
14 Novembre 2019 :	Réunion de retour d'expérience avec les testeurs et de clôture (9h30 – 12h30)

Procédure d'inscription

Pour l'inscription, simple formulaire de déclaration de participation à renseigner en ligne (www.hqegbc.org) par l'opérateur.

A l'issue du test, le dossier devra comporter le dossier technique incluant notamment le fichier de calcul et le questionnaire de retour d'expérience.

Accompagnement et valorisation

Lors du kick off, les outils mis à disposition par le consortium financé par la Commission Européenne seront présentés et mis à disposition des participants : un « outil » de calcul (fichier excel), des directives sur la manière de procéder à l'évaluation ainsi qu'un questionnaire pour recueillir vos expériences.

Durant l'expérimentation, les participants seront mis en réseau afin de faciliter l'échange entre eux et la résolution des questions techniques. L'Alliance HQE-GBC aidera également au dépôt des dossiers sur le site dédié du consortium (sous réserve de la robustesse du dossier technique et du respect du calendrier).

Les testeurs seront valorisés dans le cadre d'une publication (dans le respect des conditions de confidentialité souhaitée par les participants) et il leur sera remis une attestation de bêta-testeur du SRI par l'Alliance HQE-GBC.

A noter pour les structures membres de l'Alliance HQE - GBC

Votre participation à ce test peut s'inscrire dans le cadre d'un mécénat de compétences.

Bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% : le temps passé par vos collaborateurs pour réaliser des actions d'intérêt général peut en effet être évalué et donner lieu à un avantage fiscal. Si vous souhaitez vous inscrire dans ce dispositif un projet de convention vous sera transmis à l'issue des inscriptions.